

plan urbanisme construction architecture

PUCA

Appel à propositions de recherche

7 octobre 2011

Du périurbain à l'urbain

Date de remise des projets : **17 novembre 2011**

Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement

DGALN – Plan urbanisme construction architecture – 01 40 81 24 72
La Grande Arche, paroi sud 92055 La Défense cedex

7 octobre 2011

Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
DGALN – Plan urbanisme construction architecture
La Grande Arche, paroi sud 92055 La Défense cedex

Responsables de la consultation

Marie-Flore Mattei : 01 40 81 63 70
marie-flore.mattei@developpement-durable.gouv.fr

Evelyne Lemerrier : 01 40 81 24 41
evelyne.lemerrier@developpement-durable.gouv.fr

François Ménard : 01 40 24 79
francois.menard@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat administratif :
Lucienne Liber : 01 40 81 73 09
lucienne.liber@developpement-durable.gouv.fr

| |
|--|
| <p>Calendrier Lancement de la consultation : 7 octobre 2011 Limite de dépôt des propositions : 17 novembre 2011</p> |
|--|

Du périurbain à l'urbain

Afin de lutter contre le changement climatique, la plupart des pays développés se sont engagés, à travers le protocole de Kyoto notamment, à diviser par quatre leurs émissions de CO₂ à l'horizon 2050. Plus récemment, avec le Grenelle de l'environnement, la France s'est dotée d'une politique ambitieuse en matière de réduction des émissions de GES. Celle-ci a des implications dans le domaine des transports, de l'urbanisme et de l'habitat. À tel point que l'aménagement urbain se trouve aujourd'hui au cœur des débats sur le « développement durable ».

Parmi ces débats qui font de la ville la question centrale, le « périurbain » occupe une place particulière, constituant la forme la plus emblématique de la croissance urbaine des dernières décennies, cristallisant à son endroit les inquiétudes et les critiques les plus vives, et devenant l'objet des injonctions réformatrices les plus fortes.

En 2008, le Puca a saisi l'opportunité offerte par la mise à l'agenda de « la ville durable et solidaire », par la présidence française de l'Union européenne, pour produire un court texte¹ pointant les acquis et les controverses issus de la recherche sur la ville durable. Il en ressortait que malgré de nombreux travaux publiés ces dernières années sur le thème, le périurbain était plus complexe qu'il n'y paraissait et pouvait encore faire l'objet d'analyses, y compris du point de vue de sa contribution – positive ou négative – au développement durable. Plus encore, il nous est apparu que c'était par là que la question de la ville durable pourrait être appréhendée et envisagée de façon renouvelée.

C'est là la justification du présent appel à propositions.

Deux axes, autonomes, le structurent.

L'un, provocateur, pose la question suivante : et si l'on envisageait le périurbain comme l'espace de la durabilité ?

L'autre, plus ambitieux, entrevoit dans le thème du périurbain l'occasion de contribuer à un renouvellement des cadres d'analyse de l'urbain contemporain.

¹ Accessible sur le site du Puca à l'adresse suivante :

http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/edito/PPlan18_Villes_durables.pdf

Axe 1 – Le périurbain est la ville durable

En France et dans nombre de pays européens, le modèle de la ville historique avec son centre dense et ses faubourgs, c'est-à-dire « la ville des proximités » répondant aux exigences économique et culturelle d'interactions sociales intenses et variées, fait référence lorsqu'il s'agit de promouvoir la ville durable ou d'orienter toute politique d'aménagement. La ville compacte est ainsi pensée comme le modèle absolu de la durabilité urbaine.

Le périurbain semble, à l'inverse, échapper aux vertus prônées par le développement durable : économie d'espace, diversité des fonctions, mixité sociale, économie d'énergie. L'enjeu, alors, pour nombre de chercheurs et d'acteurs publics est d'essayer de le faire entrer dans le champ du développement durable.

Les espaces périurbains sont, dès lors, des espaces non seulement à bannir mais aussi à réformer de manière à leur faire intégrer les qualités de la « bonne » ville.

Cependant, depuis un demi siècle, malgré les efforts déployés pour la limiter, la dynamique territoriale des villes reste marquée par la fragmentation et l'étalement devient, pour faire nôtres les propos de Franck Scherrer, le mode de production ordinaire de la ville contemporaine.

Ainsi, la ville étalée autour d'un centre plus ou moins constitué est un fait observé dans l'ensemble des agglomérations européennes, quelle que soit leur taille, quel que soit leur dynamisme économique ou démographique... Même les villes dites rétrécissantes, ou en situation de déprise urbaine, sont touchées par le phénomène.

Pourtant, le périurbain n'est jamais appréhendé en fonction de ses caractéristiques propres, mais, au travers des notions servant à saisir la ville-centre. La périphérie est toujours définie négativement ou en termes de carence ou d'absence : « non ville », « non lieu », « non paysage », « sans urbanité »...

Si bien que, tout en faisant l'objet de maints discours le décrivant, il demeure une part d'impensé du phénomène.

Le propos n'est donc pas de s'interroger pour savoir si les espaces périurbains sont de la ville ou de la non ville, mais de prendre acte de l'existence de ces espaces, de leurs habitants, des actifs qui y travaillent et d'analyser, comment sous certaines conditions, ils peuvent également contribuer à la durabilité des espaces urbains.

En somme, c'est parce qu'il est défini le plus souvent par défaut et par ses défauts, alors qu'il accueille une large proportion de la population, qu'il est souhaitable, dans le cadre d'une réflexion sur la ville durable, de l'analyser « en positif », pour ce qu'il est autant que pour ce qu'il peut advenir.

Car, après tout si ce type d'espace pose des problèmes spécifiques, pourquoi ne disposerait-il pas de potentialités qui lui seraient propres ?

C'est pourquoi dans cette partie, au titre provocateur, il s'agit de penser le périurbain autrement que comme un débordement de la ville, et d'affirmer que, contrairement aux thèses communément admises, le périurbain constituerait l'espace même de la durabilité. Autrement dit, il est demandé d'inverser le regard en testant l'hypothèse que le périurbain pourrait être de la ville durable voire la ville durable. Cela pose en filigrane la question du degré d'acceptabilité de la ville diffuse au regard des impératifs du développement durable.

Comment les espaces périurbains pourraient être érigés comme laboratoires de la durabilité ? En fonction de quels critères ? Comment pourrait-on les concevoir comme les lieux où s'inventeraient les solutions sociales et environnementales aux défis de demain² ?

Pour s'inscrire dans cette hypothèse, nous proposons deux pistes mais qui ne sont bien évidemment pas exclusives.

1/Le périurbain espace d'adaptabilité ? En tant qu'espace moins dense que la ville centre, le périurbain est plus malléable et dispose d'une capacité plus grande à accueillir le changement. Cet espace répond au souhait des ménages d'accéder à une plus grande surface habitable, de bénéficier de la proximité de la nature et, tout en devenant propriétaire, d'occuper des logements adaptables au cycle de vie. Á quelles conditions et sous quelle forme l'espace périurbain constitue-t-il le lieu de l'appropriation et de l'adaptabilité aux modes de vie ? Comment les espaces de la « secondarité³ » (garages, terrasses, rangements, vérandas) participent-ils de l'évolutivité souhaitée et souvent nécessaire des logements et des commerces ?

Cet espace est susceptible d'attirer des entreprises et des sociétés en quête de lieux qui leur permettent de mutualiser certains services (approvisionnement, gestion des déchets, transport...), ou de mettre en œuvre certains des principes de l'écologie industrielle – les déchets des uns constituant les ressources des autres, par exemple. Á quelles conditions, pour quels types d'activités ? Quelles mesures des bénéfiques, des externalités tant pour les entreprises que pour les territoires ?

Si la flexibilité et la réversibilité sont des composantes du développement durable, alors ne peut-on considérer, paradoxalement, que le périurbain est « durable » ?

Par exemple, les espaces périurbains, largement dotés en nature, végétation, eau et ressources naturelles pouvant limiter le recours à la climatisation, ne seraient-ils pas plus vivables que la ville dense dans un contexte de réchauffement climatique ? Les pistes cyclables, les réseaux d'eau séparatifs ou les sites propres pour les transports en commun demandant de la surface pour se déployer ne trouveraient-ils pas dans le périurbain des conditions de réalisations inexistantes en contexte de densité ?

2/Le périurbain, facteur de réduction des risques

La densité urbaine ne devrait-elle pas être considérée comme un facteur d'intensification de la catastrophe, (c'est-à-dire la réalisation du risque ?) ? La concentration de population et de réseaux techniques en tout genre (transport, eau, électricité, communication...) accroît la vulnérabilité et le moindre dysfonctionnement entraîne de lourdes conséquences. Á l'inverse, l'éparpillement urbain peut paraître souhaitable face à des cas de dangers industriels ou d'inondations. Dans quelle mesure, sous quelles conditions l'étalement urbain peut les atténuer et protéger les populations ? Quels sont les avantages comparés des deux formes ?

Bref, en se réappropriant la formule d'Yves Chalas « si l'avenir des villes se joue dans les périphéries », quelle intelligibilité peut-on en avoir, quelle intelligence peut-on en escompter ?

² Nous ne proposons pas ici de poursuivre la comparaison des « performances » respectives actuelles de la ville centre et du périurbain dans le domaine du CO₂.

³ Nous empruntons à Jean Rémy cette expression.

Axe 2 – Le périurbain comme objet heuristique

Une nouvelle grille d'analyse pour penser l'espace urbain⁴

Les questions soulevées dans le premier axe devraient permettre d'identifier et d'analyser les positivités spécifiques des territoires périurbains, faisant sortir le périurbain de l'impensé.

Ce deuxième axe, quant à lui, se veut résolument exploratoire.

Peut-on encore aujourd'hui faire du périurbain en tant que tel un objet d'analyse ? Est-il pertinent de le penser, de l'analyser en termes de relation de dépendance, de complémentarité avec la ville-centre, ou de manière autonome ? Et si le périurbain en tant que catégorie d'analyse pour décrire la réalité urbaine avait perdu tout sens. Et si le penser conduisait à masquer la réalité, à s'empêcher d'analyser le monde urbain tel qu'il existe.

La réalité urbaine d'aujourd'hui

Les transformations sociales, économiques, techniques, culturelles, de ces dernières décennies induisent de profondes mutations dans les rapports de la société avec l'espace urbain. En quelques phrases nous évoquerons certaines de ces modifications, rappel qui relève de l'évidence et dont les affirmations, pour l'ensemble déjà connues, sont nécessaires au développement de notre argumentaire.

Centralité, densité, proximité, distance : quel contenu ?

*La centralité n'est plus ce qu'elle était : la ville se diffuse, les périphéries s'équipent. La centralité n'est plus l'apanage du centre et certains espaces centraux deviennent périphériques. La ville correspond à un espace particulier de l'urbain tout comme le périurbain est constitutif de cet espace.

Du fait du desserrement des activités urbaines, le périurbain s'affranchit de la ville centre. Les emplois se sont périurbanisés et les services se sont rapprochés de l'usager, développant, de fait, de nouvelles centralités.

*Les déplacements de périphérie à périphérie ont très fortement progressé.

*Les réseaux, de tous types (transport, internet, téléphonie..), introduisent un nouveau rapport au territoire. La centralité, la densité, la proximité perdent leur caractère incontournable et leur opérationnalité.

*Dans le monde occidental, et pour la majorité de sa population, la mobilité permet de s'affranchir des distances, et même l'évolution prévisible du coût de l'énergie ne semble pas devoir obérer fortement la préférence des ménages pour la mobilité⁵.

*Jusqu'à il y a peu la ville renvoyait physiquement et mentalement à un espace circonscrit, clairement délimité. Il était possible de la décrire, de l'appréhender. On pouvait entièrement l'embrasser. L'urbain d'aujourd'hui n'a pas de limites ou alors des limites très floues.

* Au sein d'une même famille, d'un même groupe, les territoires des pratiques sont multiples. Ce développement des modes de vie à l'échelle d'un espace dilaté aboutit à un territoire des possibles infini. Et, à l'inverse, un même lieu peut revêtir pour chacun un sens différent selon la pratique qu'il y exerce.

⁴ La rédaction de cet axe doit beaucoup aux travaux de François Ascher, Alain Bourdin et Michel Lussault.

⁵ Voir à ce sujet la recherche de Xavier Desjardins et Lucile Mettetal réalisée pour le compte du Prébat

*Les individus s'investissent surtout, d'une part dans la sphère privée et domestique à l'échelle du logement et, d'autre part, dans la vie socio-économique relevant de l'échelle de l'agglomération.

Le monde bouge, la société évolue. Nous sommes face à un ordre spatial et social nouveau. Malgré ces changements radicaux dans les modes de vie et dans les agencements spatiaux, nous continuons tous, chercheurs, praticiens, aménageurs, élus, à penser l'organisation urbaine selon des cadres d'analyse et des concepts forgés pour se saisir de la ville historique. La ville dense, la ville des courtes distances, la ville mixte, rayonnant sur son territoire, reste le référentiel. Cependant la réalité urbaine en ce début du XXI^{ème} siècle est bien différente.

Dans cette perspective, appréhender l'urbain en termes de ville centre, de banlieue, de périurbain perd de sa pertinence et empêche de penser le fait urbain actuel. Structurer les analyses à partir d'une grille d'intelligibilité erronée nous conduit à négliger certains phénomènes qui pourraient être explicatifs, des phénomènes qui échappent aux schémas existants ville-centre/périphérie ; organisation aréolaire ; organisation réticulaire.

L'utilisation de ces notions non adaptées, forgées pour décrire la ville d'hier, dans l'analyse de la ville d'aujourd'hui peut conduire à commettre des contresens. On décrit alors une réalité qui n'est pas. On peut voir des dysfonctionnements qui n'en sont pas. Car, ce qui était hier entrave à un fonctionnement idéal peut, aujourd'hui, être au contraire moteur et explicatif du fonctionnement urbain.

Que veut dire, par exemple, la densité fondée sur le nombre d'habitants par ha, mesure statique alors que l'on est dans une société de flux, et que l'on pratique plusieurs lieux ?

Pour appréhender le processus d'urbanisation, pour comprendre le monde urbain on ne peut donc continuer à s'en tenir à ces anciens schémas. Ces bouleversements devraient conduire à une manière autre de penser la ville, à se doter de nouveaux cadres d'analyse.

L'ordre hiérarchique dans les facteurs explicatifs est-il toujours le même ? Ce qui apparaissait premier hier ne l'est plus obligatoirement aujourd'hui. Inversement, un critère secondaire hier peut s'avérer aujourd'hui déterminant dans l'explication. Une recomposition s'opère. Quelles en sont les nouvelles combinatoires ? Comment en rendre compte ?

Quelles sont les notions pertinentes pour expliquer l'organisation des espaces urbains actuels ? pour s'emparer du phénomène. La notion de proximité, par exemple revêt-elle le même sens ? Faut-il encore la combiner aux mêmes notions (à la contiguïté par exemple) pour que l'utilisation de ce terme garde de son intérêt ? La « densité » était un concept pertinent lorsque l'espace de vie, c'est-à-dire le lieu d'habitat, le lieu de travail, voire le lieu de loisirs, étaient confondus. Or aujourd'hui la plus grande partie des habitants circulent.

Autrement dit, comment se saisir de cette réalité nouvelle décrivant un monde urbain en mutation ? Et au-delà des approches en termes de systèmes et de réseaux largement développées au cours des deux dernières décennies, comment définir les phénomènes d'articulation, de superposition des différents types d'espace et des différentes configurations urbaines, sans s'enfermer dans les notions de complémentarité, de rapport domination/dominé ? Voilà l'un des défis.

Proposer d'autres vocables pour penser et caractériser le fait urbain actuel pourrait constituer l'un des autres défis, car pour reprendre une phrase de Françoise Choay, extraite de son texte

précurseur et qui aujourd'hui fait référence⁶ *La permanence des mots contribue à la longue durée de nos cadres mentaux, c'est-à-dire en l'occurrence à leur archaïsme*

Le périurbain revêt un intérêt heuristique, si l'on parie que c'est par l'approche de la périphérie que l'on arrivera à une intelligibilité des nouvelles réalités urbaines.

Bibliographie

- Arnould Paul, Bonerandi Emmanuelle, Gillette Chantal, « Rural/urbain », in Stébé Jean-Marc, Marchal Hervé (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 2009, pp. 91-152.
- Ascher François, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 2010 (première édition 1995).
- Baratucci Chiara, *Urbanisations dispersées. Interprétations/Actions France et Italie 1950-2000*, Presses universitaires de Rennes, coll. Espaces et territoires, 2006.
- Bourdin Alain, *L'urbanisme d'après crise*, Éditions de l'Aube, 2010.
- Chalas Yves, *L'invention de la ville*, Paris, Anthropos/Economica, coll. Villes, 2000, 199 p.
- Chalas Yves, Dubois-Taine Geneviève, *La ville émergente*, Éditions de l'Aube, 1997, 284 p.
- Charmes Éric, *La ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF, coll. La ville en débat, 2011.
- Chauvier Éric, *Contre Télérama*, Allia, 2011.
- Choay Françoise, « Le Règne de l'urbain et la mort de la ville », in Dethier J., Guiheux A. (dir.), *La Ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, 1994, pp. 26-35.
- Dumont Marc, Hellier Emmanuelle, *Les nouvelles périphéries urbaines : formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 218p.
- Lussault Michel, « Urbain mondialisé », in Jean-Marc Stébé et Hervé Marchal, *Traité sur la ville*, Puf, 2009, pp. 723-770.
- Lussault Michel, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Seuil, 2007.
- Mangin David, *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Éditions de la Villette, 2004.
- Mongin Olivier, *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Seuil, coll. La couleur des idées, 2005.
- Sieverts Thomas, *Entre-ville. Une lecture de la zwischenstadt*, Éditions Parenthèses, coll. Eupalinos, 2004.
- Stébé Jean-Marc, Marchal Hervé, *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 2009, pp. 5-40.
- Vanier Martin, *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Economica/Anthropos, 2008.

⁶ « Le règne de l'urbain et la mort de la ville ».

Modalités et champ de la consultation

Le champ de la consultation et la nature des propositions

Cette consultation est une consultation de recherche. Elle s'adresse à des équipes de recherche quel que soit leur statut.

Partant de l'état des connaissances actuelles, il s'agira sur une base problématique claire, de proposer des hypothèses à tester et de justifier la méthodologie retenue.

Il s'agira, pour chaque équipe, de situer sa proposition selon l'un des deux axes de recherche présentés dans la première partie de cet appel à propositions.

Les projets devront proposer de nouveaux développements qui seront à même d'aller au-delà de ce qui a déjà fait l'objet d'investigations. Le rappel des travaux menés antérieurement et l'articulation avec ceux-ci devront être présentés en introduction des projets proposés.

Sont attendues des propositions qui manifestent une capacité à faire évoluer le programme de recherche des équipes qui soumissionnent, par rapport à leur problématique antérieure. Il ne s'agit pas, en effet, de corriger à la marge des travaux existants et portant sur l'une ou l'autre de ces thématiques, mais bien de re-questionner les recherches, d'engager de nouvelles pistes de travail.

Les propositions peuvent, en fonction de la question de recherche retenue, être d'ordre conceptuel, méthodologique, relever de travaux de terrains.

Les modalités de la consultation et les critères de sélection

Il s'agit d'une perspective de moyen terme, qui justifie un soutien adapté. C'est pourquoi les équipes peuvent inscrire leur programmation dans différentes temporalités selon l'ampleur du projet présenté : soit une durée de 24 mois maximum.

Chacune des recherches retenues, une fois achevée, donnera lieu à la rédaction d'un rapport final rédigé en français. Toutes les équipes doivent rédiger une synthèse de trois pages, en français et en anglais, destinée à une diffusion large. Les rapports intermédiaires seront envoyés en version électronique.

Les documents finaux seront à fournir sous format papier, sous forme électronique. Un CD devra également être joint.

Le jury de sélection regroupant des scientifiques et des acteurs institutionnels évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

- * la pertinence, le caractère novateur et la qualité de la proposition au regard des questions posées dans la consultation ;
- * la qualité scientifique et technique et la rigueur de la méthode proposée ;
- * l'adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs (1 ou 2 phases de travail) ;
- * les résultats escomptés.

Les équipes seront informées individuellement des résultats de la consultation.

Le pilotage et la valorisation

Des séminaires de suivi et d'échanges seront organisés afin de coordonner les différentes recherches, de mettre en relation les équipes et de discuter leurs méthodes et leurs travaux.

Le PUCA proposera différents modes de valorisation et de mise en débat de ces recherches.

Les équipes retenues s'engagent à participer à toutes ces réunions (trois ou quatre rencontres envisagées) qui se tiendront en général à Paris (prévoir le financement dans le budget).

La participation à ces rencontres revêt une importance particulière.

Les modalités de réponse

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle décrit en annexe 1 et adressées sur document papier en recto-verso, en 10 exemplaires, plus 1 exemplaire en version électronique.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **jeudi 17 novembre 2011** 17 h (par envoi électronique et courrier postal, le cachet de la poste faisant foi).

Ils seront adressés en version électronique à l'attention de Marie-Flore Mattei
marie-flore.mattei@developpement-durable.gouv.fr

Et sur support papier à
Lucienne Liber
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des transports et du logement
Plan urbanisme construction architecture
Grande Arche de la Défense – Paroi Sud
92055 La Défense Cedex 04

Annexe 1

| |
|--|
| Modèle de présentation d'une proposition de recherche |
|--|

Trois documents doivent être fournis

1. *Récapitulatif de la proposition* (sur papier à en-tête du pétitionnaire)

Titre de la proposition

Responsable de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes) en France et dans d'autres pays européens

Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes, adresse, téléphone, télécopie, mél)

Articulation avec d'autres programmes de recherche nationaux ou étrangers :

Collaboration avec des équipes étrangères

Budget prévisionnel total (TTC), sans arrondir

Participation demandée (s'il s'agit d'une subvention) (TTC) Organisme(s) cofinanceur(s), s'il y a lieu
Organisme gestionnaire des crédits

Durée (24 mois maximum)

Résumé de la proposition : préciser la problématique les objectifs, les méthodes et les résultats attendus

2. *Descriptif de la proposition* (12 pages maximum)

Exposé de la proposition

Question(s) de recherche traitée(s), hypothèse(s) et résultats attendus

Justification du projet au regard de la consultation

Méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier à fournir)

Références bibliographiques essentielles sur la question traitée

Références bibliographiques des membres de l'équipe.

Équipe(s) mobilisée(s)

Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (joindre un CV résumé en 1 page maximum des principaux membres ainsi qu'une présentation synthétique du laboratoire coordonnateur de la recherche)

Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche nationaux et/ou étrangers (sur ces mêmes thèmes)

Budget prévisionnel détaillé e(et justification des demandes financières)

3. Fiche de renseignements administratifs

Référence de la consultation de recherche : « Du périurbain à l'urbain »

Intitulé du projet :

Désignation de l'organisme contractant :

Raison sociale ou dénomination sociale

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

Forme juridique et n° SIRET, Statuts

Prénom, nom, fonction de ou des personnes ayant qualité pour engager l'organisme en matière de contrat.

Désignation de la personne responsable scientifique du projet : Prénom et nom, titre et fonctions

Organisme, laboratoire

Adresse complète postale et électronique,

Numéros de téléphone et de télécopie

Coût prévisionnel des travaux : montant HT, TVA et TTC sans arrondir :

Montant du financement demandé TTC :

Durée de la recherche en mois :

Annexe 2

Modèle de présentation d'un devis

Afin de faciliter les démarches d'engagement des projets retenus par le jury nous vous remercions de préparer les éléments nécessaires à chaque dossier : RIB, Kbis ou n° URSSAF, et copie des statuts de l'organisme, et de rédiger le devis selon le modèle ci-dessous

Papier à en-tête avec date d'établissement du devis

Titre du projet de recherche
Nom du responsable scientifique

Devis estimatif de l'opération

1 – Salaires, charges sociales inclus

(taux horaire ou mensuel (en euros) x nombre d'heures ou de mois)

2 – Vacations, charges sociale inclus

(qualification : taux horaire (en euros) x nombre d'heures)

3 – Missions – lieux et nombre

(préciser le type de mission : séminaires, entretiens...)

4 – Fournitures, reprographie...

5 – Frais de gestion (%)

TOTAL HT TVA
19,6%
TOTAL TTC

Le présent devis est conforme à la comptabilité de mon établissement

Nom et qualité du signataire